Zeitschrift: Arbido

Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek

Information Schweiz

Band: 20 (2005)

Heft: 7-8

Artikel: De quelques considérations sur la situation des archives au Burkina

Faso

Autor: Grange, Didier

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-769330

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

De quelques considérations sur la situation des archives au Burkina Faso



■ **Didier Grange** Archiviste de la Ville de Genève Président CIA/SPA

ndépendant depuis 1960, le Burkina Faso est un pays situé en Afrique de l'Ouest. Il compte plus de douze millions d'habitants, dont la grande majorité vit de l'agriculture et de l'élevage. Sa superficie est de 274 000 km², soit à peu près sept fois celle de notre pays¹.

Bien que les difficultés auxquelles doit faire face le gouvernement burkinabé soient nombreuses, il ne ménage pas ses efforts pour tout ce qui a trait aux archives. Son action ne se limite pas à la seule capitale du pays, Ouagadougou, mais touche toutes les régions. Ces dernières années, le gouvernement a démontré à plusieurs reprises sa volonté de moderniser la gestion de l'information et de mieux préserver la mémoire patrimoniale nationale.

Une mission suisse

En matière d'archives comme dans d'autres domaines, les Burkinabés sont très favorables à des partenariats avec des professionnels provenant d'autres pays, en particulier avec des professionnels francophones².

Célia Francillon, Adjointe de Direction aux Archives fédérales suisses (AFS) et moi-même, avons effectué un séjour au Burkina Faso du 6 au 10 décembre de l'année passée. Cette mission s'est déroulée dans le cadre d'une collaboration entre le Centre National des Archives du Burkina Faso (CNA), les Archives fédérales suisses et la Direction du développement et de la coopération (DDC)³

Suite à une demande de M. Assane Sawadogo, Directeur des Archives nationales, nous avons participé à un séminaire organisé par le CNA.

Intitulé «Le classement et la description archivistique, organisation et gestion des archives administratives», ce séminaire a réuni une quarantaine d'archivistes au CNA. Pendant deux semaines, nos collègues ont pu suivre des conférences et effectuer des exercices pratiques. Pour notre part, nous avons contribué au programme en présentant à nos collègues burkinabés le paysage archivistique suisse, les Archives fédérales suisses et le traitement des archives tel qu'il se pratique dans notre pays4. Nous avons également visité quatre ministères et le CNA dans le but de préparer un rapport à l'attention de la DDC. Plus généralement, nous avons échangé avec nos collègues nos points de vue sur de nombreux sujets tournant autour de l'archivistique, telle qu'elle est pratiquée dans nos deux pays respectifs.

Des points positifs

Les efforts du gouvernement ont débouché ces dernières années sur plusieurs initiatives. Les Burkinabés se sont dotés par exemple d'une Loi nationale sur les archives en 1998⁵. Dans ce texte, le Centre National des Archives occupe une place de premier ordre; il est sans conteste la référence pour tout ce qui a trait aux archives au Burkina Faso⁶.

La Loi est accompagnée de trois Décrets qui portent sur la création et le fonctionnement du Conseil national des archives, sur les attributions, organisation et fonctionnement du CNA et sur les conditions et procédures de gestion des archives publiques et privées par le CNA⁷.

Du point de vue des infrastructures, le CNA bénéficie d'un terrain en plein centre de Ouagadougou, dans le quartier occupé par les ministères et la Présidence. Il dispose de deux bâtiments principaux dont l'un est le plus ancien édifice construit en dur au Burkina Faso. Une partie de ces locaux est équipée de rayonnages métalliques.

Le CNA peut compter sur la collaboration d'archivistes formés pour la plupart à l'Ecole de bibliothécaires, archivistes et documentalistes de Dakar (EBAD) ou en France. Le pays consent de gros efforts financiers pour envoyer des jeunes à l'étranger, en particulier à l'EBAD, véritable centre de formation régional pour cette partie du monde, depuis la fin des années soixante. A terme, les jeunes diplômés devraient reprendre le flambeau non seulement au CNA, mais aussi dans les ministères et, si possible, dans les provinces, où presque tout reste à faire. Il est important de veiller à la continuité au moment où une génération d'archivistes expérimentés prend sa retraite.

Une association professionnelle nationale a récemment vu le jour. Baptisée «Association burkinabé des gestionnaires de l'information documentaire» (A.B.G.I.D.), elle comprend un certain nombre d'archivistes. Son action pourrait se révéler capitale pour l'avenir de la profession et des archives au Burkina Faso.

Le Centre National des Archives

Rares sont encore les dépôts d'archives à travers le pays. Celui de Ouagadougou comprend quatre Directions: archives historiques et iconographiques, archives administratives, documentation et diffusion, et archives audiovisuelles. Elles sont toutes regroupées dans le même complexe.

La Loi sur les archives donne un rôle prépondérant au CNA; il se trouve au centre du dispositif archivistique qui devrait être mis en place. Même si les moyens et le personnel manquent pour le moment, le CNA se montre très actif et tente de promouvoir au mieux son action auprès des autorités, de la population, des professionnels et des médias⁸. Il favorise également les échanges avec les professionnels étrangers, qui, de manière ponctuelle, apportent leur soutien. Cette ouverture devrait porter ses fruits à terme.

Le CNA est chapeauté par le Conseil national des archives, organe consultatif qui a pour tâche d'examiner le rapport annuel du Directeur du CNA et de proposer au gouvernement des actions à entreprendre dans le domaine des archives. Il devrait se réunir pour la première fois dans les mois à venir. Il est composé de personnalités importantes du gouvernement et de représentants des ministères. Son action devrait être fondamentale pour le devenir des archives du Burkina Faso. Ce Conseil pourrait constituer un lien important entre le CNA et les ministères, servir de caisse de résonance aux préoccupations des uns et des autres et appuyer le CNA quand les circonstances l'exigent. Reste à savoir quelle sera la volonté des divers partenaires réunis autour de la table pour faire évoluer les choses.

Parmi les difficultés rencontrées au CNA, relevons que la Direction des archives audiovisuelles se trouve dans une situation très difficile. La mémoire audiovisuelle burkinabé est en grand danger. Les supports utilisés, qu'ils se trouvent à la télévision ou à la radio nationale, sont très fragiles; les conditions climatiques



Des archives historiques conservées dans un local de conservation. Photos: Célia Francillon.

au Burkina Faso mettent à rude épreuve ces documents, rendant leur conservation particulièrement délicate. Une étude serait nécessaire pour mieux connaître la situation et dégager des priorités dans ce domaine. Il conviendrait d'agir rapidement et de sauver ce qui peut encore l'être.

- ¹ La Suisse a une superficie de 41 285 km².
- ² Notre collègue Monique Mut des Archives municipales de Grenoble travaille par exemple avec les Archives municipales de Ouagadougou. Quant à Marc Trille, des Archives départementales de l'Aude, il collabore depuis plusieurs années avec le Centre National des Archives du Burkina Faso.
- ³ La DDC est implantée au Burkina Faso depuis 1974.
- ⁴ Nous avons également suivi trois exposés très intéressants: Hippolyte Tapsoba: «Les archives du Burkina de l'époque coloniale à nos jours»; Ibrahim Cissé: «Législation et réglementation archivistiques du Burkina» et Magloire Somé: «Les sources de l'histoire du Burkina».
- ⁵ Loi sur les Archives nationales, 22 décembre 1998. Loi N. 61/98/AN (JO n° 4 1999).
- ⁶ Le CNA est du reste directement rattaché à la Présidence.
- ⁷ Respectivement Décret n. 2001–265/ PRES/PM (JO n° 25 2001), Décret n. 2001–266/PRES/PM (JO n° 25 2001) et Décret n. 2001–267/PRES/PM (JO n° 25 2001).Ces trois décrets datent du 6 juin 2001.
- 8 Preuve en est la diffusion d'un documentaire consacré au CNA sur la chaîne télévisée nationale pendant notre séjour et la parution de différents articles dans la presse de la capitale consacrés au séminaire.

Des besoins

La question de la formation est cruciale. S'il va de soi qu'il est indispensable de former les futurs archivistes professionnels, il nous paraît tout aussi souhaitable de former, dans la mesure du possible, les collaborateurs des administrations et institutions du pays. A l'exception des ministères qui peuvent compter sur la collaboration d'un professionnel, la situation n'est en général pas encore très satisfaisante. Dans ce domaine, il reste encore beaucoup à faire comme nous l'ont montré les visites que nous avons effectuées dans les différents ministères: documents en vrac, accumulations désordonnées ou, au contraire, destrucjeunes quittent les archives après un certain temps pour des emplois mieux rétribués au sein de l'Administration ou dans le secteur privé. Même si la marge de manœuvre est ténue, la possibilité de réévaluer la rétribution des archivistes devrait être prise en considération.

A terme, il serait souhaitable qu'un véritable réseau de professionnels puisse voir le jour à travers le pays. Pour cela, il faudrait construire ou aménager de nouveaux dépôts et doter leurs responsables des moyens nécessaires pour qu'ils puissent remplir leur mission. Cela serait valable non seulement au niveau des archives nationales mais aussi dans les provinces et les principales municifessionnels supplémentaires dans le but d'effectuer des missions dans les ministères. Sans ce travail en amont, l'archivage définitif est un défi bien difficile à relever. Ces personnes seraient chargées de mettre en place des directives, des instruments de travail, opérer des actions ponctuelles de remise à niveau et sensibiliser sans relâche les collaborateurs.

On ne peut pas faire fi de certaines sensibilités et traditions bien ancrées. Il faut en tenir compte. Certains sujets sont sensibles et peuvent même constituer de véritables freins. Ainsi a-t-on noté des réactions au moment où nous avons évoqué la possibilité de détruire des documents grâce aux calendriers de conservation qui pourraient être mis en place. Qui prendrait la responsabilité de ces éliminations? Les obstacles ne manqueraient pas aux dires de nos collègues ...

Les Burkinabés aimeraient bien que l'accès aux sources de leur pro-

pre histoire soit plus facile. La plupart des documents qui concernent le pays avant son indépendance, soit avant 1960, est conservée hors des frontières nationales. On trouve des archives en France bien sûr9 mais également au Sénégal, au Mali, au Niger, en Côte d'Ivoire, en Allemagne et en Italie. Si une partie de ces sources a déjà été repérée, il reste encore à localiser de manière précise bien des documents concernant le passé burkinabé. Des campagnes de microfilmage ou de numérisation, entreprises avec la collaboration des pays qui détiennent ces documents, pourraient permettre de mettre à disposition ces sources au Burkina Faso.

Pour une solidarité archivistique

Sans un travail de tous les instants et une certaine obstination, rien ne peut se faire. Au fil des échanges que nous avons eus avec nos différents interlocuteurs, nous avons ressenti qu'il manque certainement juste un petit coup de pouce pour que l'archivistique burkinabé puisse passer à un nouveau stade.

Demeure que, pour aller de l'avant, il convient d'assurer une certaine continuité. Celle-ci est assurée par nos collègues burkinabés, qui ont leur destin en matière d'archives entre leurs mains. Les appuis extérieurs, reposant sur des expériences venant de pays très différents, sont les bienvenus mais souvent représentent des épisodes ponctuels.

Tous nos collègues à travers le monde n'ont pas la chance de pouvoir voyager, échanger avec des professionnels d'autres pays et parfaire

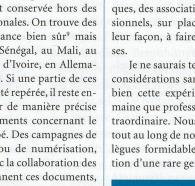


Des archives intermédiaires en attente de traitement.

leur bagage professionnel. C'est pourquoi, les actions que peuvent mener des institutions archivistiques, des associations et des professionnels, sur place, contribuent, à leur façon, à faire avancer les cho-

Je ne saurais terminer ces brèves considérations sans exprimer combien cette expérience, autant humaine que professionnelle, a été extraordinaire. Nous avons rencontré tout au long de notre séjour des collègues formidables et une population d'une rare gentillesse.

E-mail: didier.grange@seg.ville-ge.ch



contact:



Tél. 031 300 63 41 Fax 031 300 63 90 abonnemente@staempfli.com



Le Centre National des Archives assure l'accès aux documents dont il a la charge.

tions massives résultant le plus souvent des dégâts causés par les mauvaises conditions de conservation (contre lesquelles il est bien difficile de lutter, nous en sommes conscients).

Le pays doit faire face depuis plus de dix ans à un plan de restriction en ce qui concerne l'engagement des fonctionnaires. Les postes à pourvoir sont limités à quatre secteurs seulement (santé, éducation, finances et armée). Aussi, les jeunes archivistes ne trouvent que très difficilement de l'emploi bien que les besoins soient immenses. Certains finissent pas créer leur propre société et interviennent de manière ponctuelle que ce soit dans le secteur public ou privé. D'autres changent tout simplement de profession.

Dans le même ordre d'idée, il faudrait pouvoir fidéliser les collaborateurs de manière à ce que leur formation et leurs compétences soient utiles aux archives plutôt qu'à d'autres secteurs d'activité. Vu la modestie des salaires, de nombreux

palités. Si la volonté existe bien, pour le moment les moyens font défaut. La jeune association professionnelle A.G.B.I.D, mentionnée plus haut, pourrait jouer un rôle majeur dans ce domaine également. Le manque de ressources tech-

nologiques a souvent été mentionné pendant notre séjour. Nos collègues aimeraient bien pouvoir disposer de plus de moyens dans ce domaine. Ils souhaiteraient en particulier pouvoir microfilmer ou numériser des documents, créer des bases de données ou des instruments de description informatisés, donner accès aux inventaires via le web. Il serait en effet nécessaire de compléter et de moderniser les infrastructures informatiques existantes. Toutefois, sans rejeter leur souhait tout à fait légitime, on peut se demander si d'autres priorités ne devraient pas être dégagées en premier lieu dans des domaines demandant moins de connaissances particulières et d'argent.

A notre sens, l'une de ces priorités serait de pouvoir créer des postes d'archivistes professionnels dans les ministères ou, pour le moins, de pouvoir disposer de quelques pro-

⁹ En particulier au Centre des archives d'outre mer, à Aix-en-Provence.